

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

**Neuvième Session
Genève, 4 – 8 juillet 2011**

INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION DES EFFETS ET LA TRANSFORMATION

Document établi par le Bureau international

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "Groupe de travail") a conclu sa huitième session en demandant au Secrétariat d'établir un document réunissant des informations sur les notifications de cessation des effets et les transformations. Le Groupe de travail a décidé que la collecte et la transmission de ces informations au Bureau international s'effectueraient sur une période de six mois allant de juillet à décembre 2010. Il est convenu que la communication de ces informations supplémentaires ne serait pas obligatoire. Il a également été décidé que le document en question ne contiendrait pas d'analyse ni de commentaire sur les informations recueillies afin que les délégations puissent tirer leurs propres conclusions.
2. Conformément à la règle 22 du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement (ci-après dénommé "règlement d'exécution commun"), lorsque, en vertu de l'article 6.3) de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ou de l'article 6.3) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés respectivement "Arrangement de Madrid" et "Protocole"), la protection résultant d'un enregistrement international ne peut plus être invoquée, en tout ou partie, par suite de la cessation totale ou partielle des effets de la marque de base – dont l'enregistrement international dépend pendant une période de cinq ans à compter de la date de cet enregistrement – l'Office d'origine est tenu de le notifier au Bureau international, qui procède ensuite à la radiation de l'enregistrement international dans la mesure requise dans la notification.

3. Cette procédure a été traitée dans le document MM/LD/WG/8/4, intitulé "De quelle façon concevoir un mécanisme d'attaque centrale en l'absence d'une marque de base?", qui a été examiné à la huitième session du Groupe de travail. Il était indiqué dans ce document que les informations recueillies par le Bureau international concernant les notifications visées à la règle 22 du règlement d'exécution commun ne permettaient pas de déterminer dans quelle mesure la radiation des enregistrements internationaux en question résultait d'une simple cessation des effets (par suite d'un refus prononcé d'office, d'une limitation, d'un abandon ou d'un retrait de la marque de base) ou d'une forme "d'attaque", au sens d'une opposition ou d'une autre action intentée par un tiers. En conséquence, le Bureau international ne dispose pas d'informations concernant l'incidence réelle du mécanisme actuel d'attaque centrale à l'intérieur du système de Madrid.
4. Le document soulignait également que les informations concernant les transformations selon l'article 9*quinquies* du Protocole, qui permet la conversion d'enregistrements internationaux en demandes nationales ou régionales dans les parties contractantes désignées suite à la radiation d'un enregistrement international découlant de la cessation des effets d'une marque de base, ne sont pas communiquées au Bureau international par les Offices concernés.
5. C'est dans ce contexte que le Groupe de travail a décidé d'entreprendre cette enquête. La procédure de collecte d'informations concernant les notifications de cessation des effets et la transformation était expliquée en détail dans l'annexe de la note C.M. 1354, datée du 17 septembre 2010. Selon cette procédure, les Offices des parties contractantes du système de Madrid étaient invités à confirmer leur participation à l'enquête proposée pour le 8 octobre 2010. Ce délai a par la suite été prolongé jusqu'au 29 octobre 2010.
6. Les Offices des 24 parties contractantes ci-après ont confirmé leur intention de participer à l'enquête proposée : Allemagne, Australie, Autriche, Bulgarie, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Japon, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Union européenne (UE).
7. Les Offices des parties contractantes participant à l'enquête étaient les Offices d'origine dans 65 pour cent du nombre total de demandes reçues par le Bureau international en 2010. Ces Offices faisaient également l'objet de 45 pour cent de l'ensemble des désignations effectuées en 2010. En outre, ils avaient envoyé 90 pour cent des notifications de cessation des effets inscrites par le Bureau international en 2010.
8. Pendant la durée de l'enquête, les Offices qui avaient accepté de fournir les informations demandées au Bureau international étaient invités à procéder à un certain degré d'investigation pour déterminer les causes des notifications de cessation des effets. Lorsqu'une notification selon la règle 22 du règlement d'exécution commun découlait de l'intervention d'un tiers, les Offices étaient priés d'indiquer que la cessation des effets semblait résulter d'une attaque centrale.
9. Les Offices pouvaient communiquer les informations demandées au cas par cas, en mentionnant la possibilité d'une attaque centrale dans la partie V du formulaire type n°9 ou dans un formulaire équivalent établi par eux. À défaut, ils pouvaient transmettre ces informations à la fin de la période d'enquête, sous forme d'un résumé indiquant le nombre de notifications relatives à une simple cessation des effets et de notifications de cessation des effets résultant d'une attaque centrale, en faisant la distinction entre les radiations totales et les radiations partielles.

10. Il était entendu que les notifications de cessation des effets envoyées au Bureau international par les Offices qui avaient accepté de participer à l'enquête sans signaler d'attaque centrale seraient considérées comme des notifications de cessation simple.
11. En ce qui concerne les transformations, les Offices avaient également le choix de communiquer les informations au cas par cas ou à la fin de la période d'enquête, en indiquant simplement le nombre de requêtes qu'ils avaient reçues en vertu de l'article 9*quinquies* du Protocole au cours de la période susmentionnée.
12. Les Offices qui ont accepté de participer à l'enquête étaient priés d'envoyer les informations demandées au Bureau international pour le 15 janvier 2011 au plus tard.
13. Les Offices participants ont indiqué avoir envoyé 1240 notifications de cessation des effets pendant la durée de l'enquête; toutefois, il convient de noter que, selon ces Offices, 215 de ces notifications seulement semblaient résulter d'une attaque centrale. Au cours de la même période, ces Offices étaient les Offices d'origine dans 14 104 demandes internationales. Enfin, les Offices participants ont fait état de 96 transformations. Le présent document contient un résumé des principales conclusions de l'enquête (voir le tableau I).

Tableau I

Demandes internationales, notifications de cessation des effets, cessations des effets qui semblent résulter d'une attaque centrale et transformations
1^{er} juillet – 31 décembre 2010

Partie contractante	Demandes internationales	Notifications de cessation des effets	Cessations des effets qui semblent résulter d'une attaque centrale	Transformations
AT	518	43	4	2
AU	484	25	1	9
BG	128	1	1	n.d.
CH ¹	1 551	30	0	5
CN	980	6	2	27
CZ ²	157	1	1	1
DE ³	2 631	220	58	0
EM	2 456	165	116	11
ES	291	1	1	2
FI ⁴	99	6	1	1
HR ⁵	81	5	0	3
JP	863	80	1	15
KR	192	48	0	n.d.
LT	47	3	3	1
MK ⁶	7	61	1	1
NO ⁷	178	n.d.	n.d.	n.d.
PL	174	10	0	1
PT	61	1	0	1
RU	594	1	1	4
SE	126	13	0	1
SG	109	2	1	8
SI ⁸	171	0	0	1
SK ⁹	75	6	6	1
US	2 131	512	17	1
TOTAL	14 104	1 240	215	96

14. Les Offices participants ont également donné des détails supplémentaires sur les informations communiquées dans le cadre de l'enquête. Il convient de noter que près de 60 pour cent de ces notifications concernaient seulement une cessation partielle des effets, une partie de l'enregistrement international restant en vigueur. En outre, 70 pour cent des notifications qui semblent résulter d'une attaque centrale, selon les Offices participants, concernaient une cessation des effets partielle. Un tableau contenant des informations détaillées figure aussi dans le présent document (voir le tableau II).

¹ L'Office de la Suisse a fait état de 14 transformations en 2010.

² L'Office de la République tchèque a fait état de deux transformations en 2010.

³ L'Office de l'Allemagne a fait état de deux transformations en 2010.

⁴ L'Office de la Finlande a fait état de deux transformations en 2010.

⁵ L'Office de la Croatie a fait état de trois transformations en 2010.

⁶ L'Office de l'Ex-République yougoslave de Macédoine a fait état de sept transformations en 2010.

⁷ L'Office de la Norvège a indiqué que, au cours de la période allant d'avril à décembre 2010, il avait envoyé au Bureau international 21 notifications de cessation des effets, dont une résultant d'une attaque centrale. L'Office de la Norvège a fait état de 10 transformations en 2010.

⁸ L'Office de la Slovénie a fait état d'une transformation en 2010.

⁹ L'Office de la Slovaquie a fait état d'une transformation en 2010.

Tableau II

Notifications de cessation des effets qui semblent résulter d'une attaque centrale
1^{er} juillet – 31 décembre 2010

Partie contractante	Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE partielles	Attaque centrale (AC)	AC / CE	AC totales	AC partielles
AT	43	11	32	4	9,30%	1	3
AU	25	13	12	1	4,00%	1	
BG	1	1		1	100,00%	1	
CH	30	4	26	0	0,00%		
CN	6	5	1	2	33,33%	2	
CZ ¹⁰	1		1	1	100,00%		1
DE	220	57	163	58	26,36%	13	45
EM ¹¹	165	30	135	116	70,30%	20	96
ES	1	1		1	100,00%	1	
FI ¹²	6	3	3	1	16,66%		1
HR ¹³	5	1	4	0	0,00%		
JP ¹⁴	80	27	53	1	1,25%	1	
KR ¹⁵	48	20	28	0	0,00%		
LT	3	1	2	3	100%	1	2
MK ¹⁶	61	28	33	1	1,63%	1	
NO ¹⁷	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
PL	10	4	6	0	0%		
PT	1	1		0	0%		
RU	1	1		1	100%	1	
SE	13	9	4	0	0,00%		
SG	2	2		1	50,00%	1	

¹⁰ L'Office de la République tchèque a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international deux notifications de cessation (partielle) des effets, résultant toutes deux d'une attaque centrale.

¹¹ L'OHMI a aussi indiqué que deux notifications de cessation (totale) des effets résultaient d'une invalidation, 10 notifications résultaient d'une limitation à l'issue d'une opposition et d'une décision finale (huit cessations partielles, deux totales), 12 notifications résultaient d'un retrait suivant une opposition (12 cessations totales), 90 notifications résultaient d'une limitation après une opposition (88 cessations partielles, deux totales) et deux résultaient d'un refus après une opposition (deux cessations totales).

¹² L'Office de la Finlande a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international 33 notifications de cessation des effets (huit totales et 25 partielles), dont deux résultaient d'une attaque centrale (une totale et une partielle).

¹³ L'Office de la Croatie a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international neuf notifications de cessation des effets (sept totales et deux partielles). Aucun cas d'attaque centrale n'a été recensé en 2010.

¹⁴ L'Office du Japon a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international 147 notifications de cessation des effets (45 totales et 102 partielles), dont trois résultaient d'une attaque centrale (une totale et deux partielles).

¹⁵ L'Office de la République de Corée a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international 63 notifications de cessation des effets (24 totales et 39 partielles).

¹⁶ L'Office de l'Ex-République yougoslave de Macédoine a indiqué que, au cours de l'année 2010, il avait envoyé au Bureau international 111 notifications de cessation des effets (42 totales et 69 partielles), dont une résultait d'une attaque centrale (totale).

¹⁷ L'Office de la Norvège a indiqué que, au cours de la période allant d'avril à décembre 2010, il avait envoyé au Bureau international 21 notifications de cessation des effets (11 cessations totales et 10 partielles), dont une résultant d'une attaque centrale (totale).

Partie contractante	Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE partielles	Attaque centrale (AC)	AC / CE	AC totales	AC partielles
SI ¹⁸	0			0	0,00%		
SK ¹⁹	6	6		6	100,00%	6	
US ²⁰	512	275	237	17	3,32%	14	3
TOTAL	1 240	500	740	215	17,33%	64	151

15. En outre, conformément à la demande du Groupe de travail, les informations pertinentes recueillies par le Bureau international sont reproduites en annexe du présent document. L'annexe est constituée de deux parties. La première partie contient des informations sur les notifications de cessation des effets concernant les enregistrements inscrits en 2005. Il convient de noter que la plupart des enregistrements internationaux inscrits ladite année seraient devenus indépendants de la marque de base, sauf en cas d'action introduite avant l'expiration de la période de dépendance qui serait toujours en suspens. Ainsi, 2005 est la première année pour laquelle les délégations pouvaient pleinement évaluer l'incidence des notifications de cessation des effets au cours de la période de dépendance, en ce qui concerne les enregistrements internationaux inscrits cette année-là. La deuxième partie de l'annexe contient des informations sur les notifications de cessation des effets inscrites par le Bureau international en 2010.
16. Les informations sur "l'attaque centrale" et les transformations au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010 qui figurent dans le présent document se fondent sur les données communiquées par les Offices des parties contractantes qui ont confirmé leur intention de participer à l'enquête proposée par le Groupe de travail. Selon les données transmises au Bureau international, seuls 215 cas de cessation des effets au total semblent avoir résulté d'une attaque centrale et 96 transformations seulement ont été rapportées par les Offices participant à l'enquête.

17. *Le Groupe de travail est invité*
- i) à examiner ce qui précède et à prendre note du contenu de l'annexe du présent document;*
 - ii) à faire part de ses observations et de ses conclusions sur les informations contenues dans le présent document et son annexe; et*
 - iii) à fournir des indications au Secrétariat sur les mesures futures possibles concernant la cessation des effets et la transformation.*

[L'annexe suit]

¹⁸ L'Office de la Slovénie a indiqué qu'il n'avait envoyé aucune notification de cessation des effets au Bureau international en 2010.

¹⁹ L'Office de la Slovaquie a indiqué qu'il avait envoyé au Bureau international 15 notifications de cessation des effets (13 cessations totales et deux partielles), dont huit résultant d'une attaque centrale (six totales et deux partielles) en 2010.

²⁰ L'Office des États-Unis d'Amérique a indiqué qu'il avait envoyé au Bureau international 1118 notifications de cessation des effets (628 totales et 490 partielles).

INFORMATIONS CONCERNANT LES NOTIFICATIONS DE CESSATION DES EFFETS ET LA TRANSFORMATION

I. NOTIFICATIONS DE CESSATION DES EFFETS CONCERNANT LES ENREGISTREMENTS INSCRITS EN 2005

i) Résumé

En 2005, le Bureau international a procédé à l'inscription de 33 169 enregistrements internationaux. Sur ce nombre, 6532 enregistrements internationaux étaient fondés sur une demande de base et 26 637 sur un enregistrement de base. Ces enregistrements internationaux contenaient 352 352 désignations (voir le tableau I).

Tableau I

Enregistrements internationaux en 2005

Enregistrements internationaux	Demande de base	Enregistrement de base	Désignations dans les enregistrements internationaux
33 169	6 532	26 637	352 352

En ce qui concerne les enregistrements internationaux inscrits en 2005, le Bureau international a reçu 2192 notifications de cessation des effets, soit un peu plus de 6,5 pour cent du nombre total de ces enregistrements. Les notifications susmentionnées se rapportent à 19 662 désignations, ce qui représente approximativement 5,6 pour cent du nombre total de désignations contenues dans les enregistrements internationaux inscrits en 2005 (voir le tableau II).

Tableau II

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets

Enregistrements internationaux (EI)	Désignations dans les EI	Notifications de cessation des effets (CE)	Notifications CE / EI	Désignations dans les notifications CE	Désignations dans les CE / Désignations dans les EI
33 169	352 352	2 192	6,61%	19 662	5,58%

Sur les 2192 notifications de cessation des effets inscrites par Bureau international en ce qui concerne les enregistrements internationaux inscrits en 2005, 876 (40 pour cent) concernaient une cessation totale des effets et 1312 (60 pour cent) une cessation partielle (voir le tableau III).

Tableau III

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation totale et notifications de cessation partielle des effets

Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE totales / CE	CE partielles	CE partielles / CE
2 192	876	39,96%	1 312	59,85%

Sur les 2192 notifications de cessation des effets susmentionnées, 1447 (66 pour cent) étaient liées à une demande de base; sur celles-ci, 614 concernaient une cessation totale des effets et 833 une cessation partielle (voir le tableau IV).

Tableau IV

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets concernant une demande de base

Notifications de cessation des effets (CE)	CE - Demande de base (DB)	CE - DB / CE	CE totales - DB	CE partielles - DB
2 192	1 447	66,01%	614	833

En revanche, 745 notifications de cessation des effets inscrites par le Bureau international concernant des enregistrements internationaux inscrits en 2005 (34 pour cent du total) étaient liées à un enregistrement de base; sur celles-ci, 265 concernaient une cessation totale des effets alors que 480 concernaient une cessation partielle (voir le tableau V).

Tableau V

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets concernant un enregistrement de base

Notifications de cessation des effets (CE)	CE – Enregistrement de base (EB)	CE - EB / CE	CE totales - EB	CE partielles - EB
2 192	745	33,99%	265	480

Sur les 19 662 désignations touchées par les notifications de cessation des effets concernant des enregistrements inscrits en 2005, 14 459 étaient transformables en demandes nationales ou régionales en vertu l'article 9*quinquies* du Protocole, alors que 5203 n'étaient pas transformables (voir le tableau VI).

Tableau VI

Enregistrements internationaux en 2005
Désignations transformables

Désignations dans les cessations des effets	Désignations transformables	Désignations non transformables
19 662	14 459	5 203

ii) Informations détaillées

Trente-trois parties contractantes du système de Madrid ont envoyé des notifications de cessation des effets au Bureau international concernant des enregistrements internationaux inscrits en 2005. Les cinq parties contractantes qui ont envoyé le plus grand nombre de notifications de cessation des effets, à savoir les États-Unis d'Amérique (43,84%), l'Allemagne (13,41%), l'Union européenne (7,25%), la Suisse (4,79%) et le Japon (4,74%), ont transmis 1623 notifications, soit un peu plus de 74 pour cent du total (voir le tableau VII).

Tableau VII

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets par partie contractante (I)

Partie contractante	Notifications de cessation des effets (CE)	% du nombre total de notifications CE	Cumul	Cumul / Nombre total de notifications CE
US	961	43,84%	961	43,84%
DE	294	13,41%	1 255	57,25%
EM	159	7,25%	1 414	64,51%
CH	105	4,79%	1 519	69,30%
JP	104	4,74%	1 623	74,04%
GB	97	4,43%	1 720	78,47%
BX	75	3,42%	1 795	81,89%
AT	70	3,19%	1 865	85,08%
AU	62	2,83%	1 927	87,91%
FR	50	2,28%	1 977	90,19%
TR	46	2,10%	2 023	92,29%
SE	32	1,46%	2 055	93,75%
KR	28	1,28%	2 083	95,03%
FI	21	0,96%	2 104	95,99%
DK	19	0,87%	2 123	96,85%
NO	12	0,55%	2 135	97,40%
SG	11	0,50%	2 146	97,90%
CN	8	0,36%	2 154	98,27%
CZ	4	0,18%	2 158	98,45%
EE	4	0,18%	2 162	98,63%
ES	4	0,18%	2 166	98,81%
IT	4	0,18%	2 170	99,00%
BG	3	0,14%	2 173	99,13%
HR	3	0,14%	2 176	99,27%
RO	3	0,14%	2 179	99,41%
SK	3	0,14%	2 182	99,54%
IE	2	0,09%	2 184	99,64%
LT	2	0,09%	2 186	99,73%
RU	2	0,09%	2 188	99,82%
IS	1	0,05%	2 189	99,86%
MD	1	0,05%	2 190	99,91%
PL	1	0,05%	2 191	99,95%
YU	1	0,05%	2 192	100,00%
TOTAL	2 192			

Compte tenu du rapport entre le nombre total de notifications de cessation des effets envoyées en ce qui concerne les enregistrements inscrits en 2005 et le nombre total desdits enregistrements internationaux, par partie contractante de l'Office d'origine, on peut observer que les cinq parties contractantes pour lesquelles le ratio est le plus élevé sont les États-Unis d'Amérique (37,19%), la République de Corée (25,23%), le Japon (11,69%), la Finlande (10,88%) et l'Union européenne (10,46%) (voir le tableau VIII).

Tableau VIIIEnregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets par partie contractante (II)

Partie contractante	Enregistrements internationaux (EI)	Notifications de cessation des effets (CE)	CE / EI
US	2 584	961	37,19%
KR	111	28	25,23%
JP	890	104	11,69%
FI	193	21	10,88%
EM	1 520	159	10,46%
GB	980	97	9,90%
SG	134	11	8,21%
SE	425	32	7,53%
AU	846	62	7,33%
TR	699	46	6,58%
EE	70	4	5,71%
AT	1 237	70	5,66%
NO	226	12	5,31%
DE	5 845	294	5,03%
RO	62	3	4,84%
CH	2 352	105	4,46%
IE	49	2	4,08%
HR	76	3	3,95%
IS	26	1	3,85%
DK	520	19	3,65%
BX	2 538	75	2,96%
LT	91	2	2,20%
SK	172	3	1,74%
FR	3 706	50	1,35%
MD	89	1	1,12%
BG	305	3	0,98%
CZ	456	4	0,88%
YU	118	1	0,85%
CN	1 315	8	0,61%
ES	858	4	0,47%
PL	301	1	0,33%
RU	602	2	0,33%
IT	2 529	4	0,16%

La présente annexe contient un tableau détaillé qui rassemble toutes les informations pertinentes concernant les notifications de cessation des effets par rapport aux enregistrements inscrits en 2005 (voir le tableau IX).

Tableau IXEnregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets par partie contractante (III)

Partie contractante	Entregis-trements Internationaux (EI)	Designations dans les EI	EI Deman-dant de base (DB)	EI Enregistre-ment de base (EB)	Notifica-tions de cessation des effets (CE)	CE / EI	CE totales	CE totales/ CE	CE partielles	CE partielles/ CE	CE DB	CE-DB / CE	CE totales-DB	CE partielles-DB	CE EB	CE-EB / CE	CE totales-EB	CE partielles-EB	Designations dans les CE	
																			Transfor-mables	Non transforma-bles
AT	1 237	12 417	8	1 229	70	5,66%	31	44,29%	39	55,71%	2	2,86%	1	1	68	97,14%	30	38	148	553
AU	846	4 092	495	351	62	7,33%	36	56,06%	26	41,94%	55	88,71%	33	22	7	11,29%	3	4	337	1
BG	305	4 034	5	300	3	0,98%	3	100,00%		0,00%		0,00%			3	100,00%	3		2	24
BX	2 538	22 237	56	2 482	75	2,96%	24	32,00%	51	68,00%	1	1,33%	1		74	98,67%	23	51	301	554
CH	2 352	28 173	5	2 347	105	4,46%	30	28,57%	75	71,43%		0,00%			105	100,00%	30	75	406	961
CN	1 315	20 257	235	1 080	8	0,61%	2	28,00%	6	75,00%	5	62,50%	1	4	3	37,50%	1	2	36	42
CZ	456	5 740	1	455	4	0,88%	2	50,00%	2	50,00%		0,00%			4	100,00%	2	2	34	79
DE	5 845	71 049	97	5 748	294	5,03%	96	32,65%	198	67,35%	20	6,80%	15	5	274	93,20%	81	193	1 123	2 548
DK	520	4 308	176	344	19	3,65%	5	28,32%	14	73,68%	9	47,37%	3	6	10	52,63%	2	8	125	
EE	70	407	58	12	4	5,71%		0,00%	4	100,00%	4	100,00%		4		0,00%			8	
EM	1 520	10 115	975	545	159	10,46%	63	39,62%	94	59,12%	146	91,82%	57	89	13	8,18%	8	5	953	13
ES	858	7 211	34	824	4	0,47%	3	75,00%	1	25,00%		0,00%			4	100,00%	3	1	41	76
FI	193	1 073	146	47	21	10,88%	5	23,81%	16	76,19%	20	95,24%	4	16	1	4,76%	1		107	
FR	3 706	38 558	86	3 620	50	1,35%	15	30,00%	35	70,00%	5	10,00%	3	2	45	90,00%	12	33	136	240
GB	980	9 154	617	363	97	9,90%	17	17,53%	80	82,47%	85	87,63%	15	70	12	12,37%	2	10	980	
HR	76	1 038	1	75	3	3,95%	3	100,00%		0,00%	1	33,33%	1	1	2	66,67%	2		34	11
IE	49	600	39	10	2	4,08%	1	50,00%	1	50,00%	2	100,00%	1	1		0,00%				
IS	26	363	8	18	1	3,85%	1	100,00%		0,00%	1	100,00%	1			0,00%			15	
IT	2 529	29 736	152	2 377	4	0,16%	3	75,00%	1	25,00%	1	25,00%	1		3	75,00%	2	1	8	12
JP	890	8 163	493	397	104	11,69%	30	28,85%	74	71,15%	91	87,50%	25	66	13	12,50%	5	8	627	
KR	111	1 045	76	35	28	25,23%	11	39,29%	17	60,71%	24	85,71%	11	13	4	14,29%		4	219	
LT	91	545	72	19	2	2,20%	1	50,00%	1	50,00%	1	50,00%	1		1	50,00%	1	1	5	
MD	89	1 195	1	88	1	1,12%	1	100,00%		0,00%		0,00%			1	100,00%	1		1	13
NO	226	1 375	171	55	12	5,31%	8	66,67%	4	33,33%	11	91,67%	7	4	1	8,33%	1	51		
PL	301	4 342	17	284	1	0,33%	1	100,00%		0,00%		0,00%			1	100,00%	1		5	17
RO	62	810	4	58	3	4,84%	2	66,67%	1	33,33%	1	33,33%		1	2	66,67%	2		8	17
RU	602	9 801	16	586	2	0,33%	1	50,00%	1	50,00%		0,00%			2	100,00%	1	1	18	24
SE	425	2 976	244	181	32	7,53%	18	56,25%	13	40,63%	25	78,13%	16	9	7	21,88%	2	5	153	
SG	134	803	96	38	11	8,21%	8	72,73%	3	27,27%	11	100,00%	8	3		0,00%			58	
SK	172	2 019		172	3	1,74%	2	66,67%	1	33,33%		0,00%			3	100,00%	2	1		16
TR	699	10 641	340	359	46	6,58%	22	47,83%	24	52,17%	35	76,09%	13	22	11	23,91%	9	2	611	
US	2 584	21 793	1 759	825	961	37,19%	430	44,75%	530	55,15%	891	92,72%	396	495	70	7,28%	35	35	7 907	
YU	118	920		118	1	0,85%	1	100,00%		0,00%		0,00%			1	100,00%	1			2

iii) **Délai de la cessation des effets**

Compte tenu de la date de la demande de base ou de l'enregistrement de base et de la date à laquelle la marque de base a cessé de produire ses effets, en ce qui concerne les enregistrements internationaux inscrits en 2005, le Bureau international a pu déterminer que la cessation des effets intervenait dans 54 pour cent des cas dans les 25 mois suivant la date de la demande ou de l'enregistrement de base et dans 78 pour cent des cas dans les 43 mois suivant cette date (voir le tableau X).

Tableau X

Enregistrements internationaux en 2005
Délai de la cessation des effets par rapport à la marque de base

Délai (en mois)	Notifications de cessation des effets (CE)	CE / Total	Cumul
0 - 6	140	6,48%	6,48%
7 - 12	313	14,49%	20,97%
13 - 18	364	16,85%	37,82%
19 - 24	338	15,65%	53,47%
25 - 30	239	11,06%	64,54%
31 - 36	166	7,69%	72,22%
37 - 42	130	6,02%	78,24%
43 - 48	110	5,09%	83,33%
49 - 50	107	4,95%	88,29%
55 - 60	67	3,10%	91,39%
61 - 66	32	1,48%	92,87%
67 - 72	9	0,42%	93,29%
73 - 78	5	0,23%	93,52%
79 - 84	29	1,34%	94,86%
85 - 90	9	0,42%	95,28%
91 - 96	4	0,19%	95,46%
97 - 102	3	0,14%	95,60%
103 - 108	4	0,19%	95,79%
109 - 114	2	0,09%	95,88%
115 +	89	4,12%	100,00%
TOTAL	2 160 ¹		

¹ Informations non disponibles dans 32 cas.

Compte tenu de la date de l'enregistrement international et de la date à laquelle la marque de base a cessé de produire ses effets, en ce qui concerne les enregistrements internationaux inscrits en 2005, le Bureau international a pu déterminer la durée des effets de l'enregistrement international. On peut observer que 50 pour cent des enregistrements internationaux susmentionnés ont produit leurs effets pendant moins de 19 mois, alors que 73 pour cent ont produit leurs effets pendant moins de 31 mois (voir le tableau XI).

Tableau XI

Enregistrements internationaux en 2005
Notifications de cessation des effets
Durée des effets de l'enregistrement international

Durée des effets (en mois)	Notifications de cessation des effets (CE)	CE / Total	Cumul
0 - 6	278	12,95%	12,95%
7 - 12	423	19,71%	32,67%
13 - 18	385	17,94%	50,61%
19 - 24	296	13,79%	64,40%
25 - 30	189	8,81%	73,21%
31 - 36	184	8,57%	81,78%
37 - 42	113	5,27%	87,05%
43 - 48	135	6,29%	93,34%
49 - 54	92	4,29%	97,62%
55 - 60	46	2,14%	99,77%
60 +	5	0,23%	100,00%
TOTAL	2 146 ²		

II. NOTIFICATIONS DE CESSATION DES EFFETS INSCRITES EN 2010

i) Résumé

En 2010, le Bureau international a procédé à l'inscription de 2276 notifications de cessation des effets, dont 927 (41 pour cent) concernaient une cessation totale des effets alors que 1349 notifications (59 pour cent) concernaient une cessation partielle (voir le tableau XII).

² Informations non disponibles dans 46 cas.

Tableau XII

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010
Cessations totales et cessations partielles des effets

Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE totales / CE	CE partielles	CE partielles / CE
2 276	927	40,73%	1 349	59,27%

Sur les 2276 notifications de cessation des effets inscrites par le Bureau international en 2010, 1690 (74%) se rapportaient à une demande de base et 586 (26 pour cent) à un enregistrement de base (voir le tableau XIII).

Tableau XIII

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010
Demande de base – Enregistrement de base

Notifications de cessation des effets (CE)	CE - Demande de base (DB)	CE - DB / CE	CE – Enregistrement de base (EB)	CE - EB / CE
2 276	1 690	74,25%	586	25,75%

Sur les 19 081 désignations touchées par les notifications de cessation des effets inscrites par le Bureau international en 2010, 16 877 étaient transformables en demandes nationales ou régionales en vertu l'article 9*quinquies* du Protocole, alors que 2204 n'étaient pas transformables (voir le tableau XIV).

Tableau XIV

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010
Désignations transformables

Désignations dans les cessations des effets	Désignations transformables	Désignations non transformables
19 081	16 877	2 204

ii) Informations détaillées

La présente annexe contient un tableau détaillé rassemblant toutes les informations pertinentes concernant les notifications de cessation des effets inscrites en 2010 (voir le tableau XV).

Tableau XV

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010, par partie contractante

Partie contractante	Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE totales / CE	CE partielles	CE partielles/ CE	CE - Demande de base (DB)	CE-DB / CE	CE Enregistrement de base (EB)	CE-EB / CE	Désignations dans les CE	Désignations transformables	Désignations non transformables
AT	55	24	43,64%	31	56,36%	15	27,27%	40	72,73%	544	423	121
AU	15	11	73,33%	4	26,67%	14	93,33%	1	6,67%	81	74	7
BG	6	1	16,67%	5	83,33%	4	66,67%	2	33,33%	70	51	19
BX	41	6	14,63%	35	85,37%	10	24,39%	31	75,61%	426	343	83
CH	109	36	33,03%	73	66,97%	22	20,18%	87	79,82%	1 629	1 252	377
CN	1	1	100,00%		0,00%	1	100,00%	0	0,00%	5	5	0
CZ	7	4	57,14%	3	42,86%		0,00%	7	100,00%	137	76	61
DE	346	80	23,12%	266	76,88%	99	28,61%	247	71,39%	3 885	2 943	942
DK	10	4	40,00%	6	60,00%	8	80,00%	2	20,00%	47	47	0
EE	14	2	14,29%	12	85,71%	14	100,00%	0	0,00%	71	67	4
EM	482	86	17,84%	396	82,16%	465	96,47%	17	3,53%	3 108	2 932	176
ES	2	2	100,00%		0,00%	1	50,00%	1	50,00%	26	15	11
FI	25	7	28,00%	18	72,00%	18	72,00%	7	28,00%	156	152	4
FR	37	7	18,92%	30	81,08%	13	35,14%	24	64,86%	322	243	79
GB	9	6	66,67%	3	33,33%	9	100,00%	0	0,00%	109	106	3
HR	8	6	75,00%	2	25,00%	6	75,00%	2	25,00%	99	75	24
HU	4	4	100,00%		0,00%	2	50,00%	2	50,00%	20	20	0
IE	1		0,00%	1	100,00%	1	100,00%	0	0,00%	33	33	0
IT	2	2	100,00%		0,00%		0,00%	2	100,00%	4	2	2
JP	75	21	28,00%	54	72,00%	60	80,00%	15	20,00%	444	415	29
KR	25	11	44,00%	14	56,00%	20	80,00%	5	20,00%	128	123	5
LI	18	18	100,00%		0,00%		0,00%	18	100,00%	307	167	140
LT	3	2	66,67%	1	33,33%	3	100,00%	0	0,00%	22	22	0
LV	3	3	100,00%		0,00%	2	66,67%	1	33,33%	34	16	18
NO	16	12	75,00%	4	25,00%	15	93,75%	1	6,25%	124	116	8
RO	2	1	50,00%	1	50,00%		0,00%	2	100,00%	10	7	3
RS	5	2	40,00%	3	60,00%	5	100,00%	0	0,00%	58	58	0
RU	3	2	66,67%	1	33,33%	1	100,00%	2	66,67%	55	47	8
SE	16	5	31,25%	11	68,75%	10	62,50%	6	37,50%	105	101	4
SG	9	5	55,56%	4	44,44%	7	77,78%	2	22,22%	80	77	3
SI	1		0,00%	1	100,00%		0,00%	1	100,00%	13	13	0
SK	2	2	100,00%		0,00%		0,00%	2	100,00%	13	6	7
TR	8	7	87,50%	1	12,50%	4	50,00%	4	50,00%	180	177	3
US	916	549	59,93%	367	40,07%	861	94,00%	55	6,00%	6 736	6 673	63

iii) **Délai de la cessation des effets**

Compte tenu de la date de la demande de base ou de l'enregistrement de base et de la date à laquelle la marque de base a cessé de produire ses effets, en ce qui concerne les notifications de cessation des effets inscrites en 2010, le Bureau international a pu déterminer que dans 60 pour cent des cas la cessation des effets a eu lieu dans les 25 mois suivant la date de la demande ou de l'enregistrement de base et dans 83 pour cent des cas dans les 43 mois suivant cette date (voir le tableau XVI).

Tableau XVI

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010
Délai de la cessation des effets en ce qui concerne la marque de base

Délai (en mois)	Notifications de cessation des effets	CE / Total	Cumul
0 - 6	266	11,72%	11,72%
7 - 12	441	19,43%	31,15%
13 - 18	382	16,83%	47,97%
19 - 24	290	12,78%	60,75%
25 - 30	247	10,88%	71,63%
31 - 36	166	7,31%	78,94%
37 - 42	104	4,58%	83,52%
43 - 48	123	5,42%	88,94%
49 - 54	62	2,73%	91,67%
55 - 60	47	2,07%	93,74%
61 - 66	25	1,10%	94,85%
67 - 72	7	0,31%	95,15%
73 - 78	10	0,44%	95,59%
79 - 84	23	1,01%	96,61%
85 - 90	5	0,22%	96,83%
91 - 96	3	0,13%	96,96%
97 - 102	4	0,18%	97,14%
103 - 108	4	0,18%	97,31%
109 - 114	6	0,26%	97,58%
115 +	55	2,42%	100,00%
TOTAL	2 270 ³		

³ Informations non disponibles dans six cas.

Compte tenu de la date de l'enregistrement international et de la date à laquelle la marque de base a cessé de produire ses effets, en ce qui concerne les notifications de cessation des effets inscrites en 2010, le Bureau international a pu déterminer la durée des effets des enregistrements internationaux. On peut observer que 60 pour cent des enregistrements internationaux susmentionnés ont produit leurs effets pendant moins de 19 mois et 80 pour cent pendant moins de 31 mois (voir le tableau XVII).

Tableau XVII

Notifications de cessation des effets inscrites en 2010
Durée des effets de l'enregistrement international

Durée de validité (en mois)	Notifications de cessation des effets (CE)	CE / Total	Cumul
0 – 6	479	21,38%	21,38%
7 – 12	471	21,03%	42,41%
13 – 18	399	17,81%	60,22%
19 – 24	272	12,14%	72,37%
25 – 30	167	7,46%	79,82%
31 – 36	144	6,43%	86,25%
37 – 42	98	4,38%	90,63%
43 – 48	92	4,11%	94,73%
49 – 54	65	2,90%	97,63%
55 – 60	31	1,38%	99,02%
60 +	22	0,98%	100,00%
TOTAL	2 240 ⁴		

⁴ Informations non disponibles dans 36 cas.

iv) **Cessations des effets inscrites du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010**

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, le Bureau international a inscrit 937 notifications de cessation des effets (voir le tableau XVIII).

Tableau XVIII

Notifications de cessation des effets inscrites entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010, par partie contractante

Partie contractante	Notifications de cessation des effets (CE)	CE totales	CE partielles	Désignations affectées	Transformables	Non transformables
AT	15	8	7	125	104	21
AU	14	11	3	71	65	6
BG	2	1	1	37	22	15
BX	14	1	13	148	104	44
CH	53	12	41	694	567	127
CN	1	1		5	5	
CZ	3	1	2	65	34	31
DE	172	57	115	1 760	1 310	450
DK	6	4	2	23	23	
EE	6	1	5	28	28	
EM	71	42	29	539	511	28
FI	4	3	1	12	12	
FR	8	2	6	63	53	10
GB	4	2	2	21	20	1
HR	5	5		19	19	
HU	2	2		10	10	
IT	2	2		4	2	2
JP	15	9	6	71	68	3
KR	14	7	7	74	71	3
LI	14	14		211	111	100
LT	1	1		7	7	
LV	1	1		30	12	18
RS	5	2	3	58	58	
RU	2		2	43	35	8
SE	9	5	4	67	64	3
SG	2	2		32	31	1
SI	1		1	13	13	
SK	2	2		13	6	7
TR	3	3		94	93	1
US	486	350	136	3 709	3 674	35
TOTAL	937	551	386	8 046	7 132	914

[Fin de l'annexe et du document]